

Décès du conjoint

Lorsqu'il y a un décès dans un dossier IR, il convient de créer deux dossiers pour l'envoi EDI.

- un dossier comprenant les revenus avant le décès du conjoint (Déclaration commune)
- un second dossier comprenant les revenus après le décès du conjoint (Déclaration conjoint survivant).

DÉCÈS DU DÉCLARANT 2

1er dossier à créer : déclaration commune

Dans ce dossier, les informations renseignées concernent les éléments avant la date du décès.

Ce dossier doit être déclaré avec la situation Marié(e)s ou Pacsé(e)s dans le bloc **1- ETAT CIVIL** :

Dans le bloc **3 - SITUATIONS**, il convient de saisir une date de décès déclarant 2, choisir « *Déclaration commune* » sur la ligne type de déclaration en cas de décès. Il est recommandé de créer un le deuxième dossier en cliquant sur le bouton adéquat (1) dans le cas contraire il faudra sélectionner le dossier à associer (2) :

2nd dossier à créer : déclarant conjoint survivant

Dans ce dossier, les informations renseignées concernent les éléments après la date du décès.

Si vous avez créé le dossier depuis le dossier commun, les informations ci-dessous sont déjà renseignées.

Ce dossier doit être déclaré avec la situation Veuf(ve) dans le bloc **1- ETAT CIVIL** :

2020 SAISIE RÉSULTATS ÉDITIONS EDI Rapport Diaporama

ÉTAT DÉCLARANTS CONTENU

1 - ETAT CIVIL

N° FIP

N° télédéclarant

SITUATION

Marié(e)s (M) Célibataire (C) Divorcé(e)/séparé(e) (D) Veuf(ve) (V) Pacsé(e)s (O)

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2019

Date du mariage/Pacs en 2019 X

En cas de mariage avec votre partenaire PACS, cochez ici

DECLARANT 1 Première déclaration DECLARANT 2 Première déclaration

Dans le bloc **3-SITUATIONS**, il convient de saisir une date de décès déclarant 2, choisir « *Déclaration conjoint survivant* » sur la ligne type de déclaration en cas de décès et de créer ou sélectionner un dossier à associer :

2020 SAISIE RÉSULTATS ÉDITIONS EDI Rapport Diaporama

ÉTAT DÉCLARANTS CONTENU

1 - ETAT CIVIL

2 - ADRESSES

3 - SITUATIONS

3.1 - SITUATION DU FOYER FISCAL

DATE DES CHANGEMENTS EN 2018

Mariage/Pacs en 2018 Uniquement pour les déclarants qui se sont mariés ou pacés, et ont opté pour la déclaration séparée en N-1, et qui n'ont pas reçu une déclaration commune

DATE DES CHANGEMENTS EN 2019

Divorce/Séparation/Rupture de pacs

Décès déclarant 1

Décès déclarant 2

Type de déclaration en cas de décès

Dossier Commun

DÉCÈS DU DÉCLARANT 1

1er dossier à créer

Dans ce dossier, les informations renseignées concernent les éléments avant la date du décès.

Ce dossier doit être déclaré avec la situation Marié(e)s ou Pacsé(e)s dans le bloc **1- ETAT CIVIL** :

2020 SAISIE RÉSULTATS ÉDITIONS EDI Rapport Diaporama

ÉTAT DÉCLARANTS CONTENU

1 - ETAT CIVIL

N° FIP

N° télédéclarant

SITUATION

Marié(e)s (M) Célibataire (C) Divorcé(e)/séparé(e) (D) Veuf(ve) (V) Pacsé(e)s (O)

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2019

Date du mariage/Pacs en 2019 X

En cas de mariage avec votre partenaire PACS, cochez ici

DECLARANT 1 Première déclaration DECLARANT 2 Première déclaration

Monsieur Madame Monsieur Madame

Dans le bloc **3 - SITUATIONS**, il convient de saisir une date de décès déclarant 1, choisir « *Déclaration commune* » sur la ligne type de déclaration en cas de décès. Il est recommandé de créer un le deuxième dossier en cliquant sur le bouton adéquat (1) dans le cas contraire il faudra sélectionner le dossier à associer (2) :

2020 SAISIE RÉSULTATS ÉDITIONS EDI Rapport Diaporama

PTION DÉCLARANTS CONTENU

1 - ETAT CIVIL

2 - ADRESSES

3 - SITUATIONS

3.1 - SITUATION DU FOYER FISCAL

DATE DES CHANGEMENTS EN 2018

Mariage/Pacs en 2018 / / 2018

Uniquement pour les déclarants qui se sont mariés ou pacsés, et ont opté pour la déclaration séparée en N-1, et qui n'ont pas reçu une déclaration commune

DATE DES CHANGEMENTS EN 2019

Divorce/Séparation/Rupture de pacs / / 2019

Décès déclarant 1

Décès déclarant 2 / / 2019

Type de déclaration en cas de décès

Dossier Conjoint survivant

2nd dossier à créer

Dans ce dossier, les informations renseignées concernent les éléments après la date du décès.

Si vous avez créé le dossier depuis le dossier commun, les informations ci-dessous sont déjà renseignés.

Ce dossier doit être déclaré avec la situation **Veuf(ve)** dans le bloc **1- ETAT CIVIL** :

Le déclarant 2 du premier dossier créer devient le déclarant 1 à la suite du décès.

2020 SAISIE RÉSULTATS ÉDITIONS EDI Rapport Diaporama

PTION DÉCLARANTS CONTENU

1 - ETAT CIVIL

N° FIP

N° télédéclarant

SITUATION

Marié(e)s (M) Célibataire (C) Divorcé(e)/séparé(e) (D) **Veuf(ve) (V)** Pacsé(e)s (O)

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2019

Date du mariage/Pacs en 2019 / / 2019 X

En cas de mariage avec votre partenaire PACS, cochez ici

DECLARANT 1 Première déclaration

DECLARANT 2 Première déclaration

Dans le bloc **3-SITUATIONS**, il convient de saisir une date de décès déclarant 2, choisir « *Déclaration conjoint survivant* » sur la ligne type de déclaration en cas de décès et de créer ou sélectionner un dossier à associer :

3 - SITUATIONS

3.1 - SITUATION DU FOYER FISCAL

DATE DES CHANGEMENTS EN 2018

Mariage/Pacs en 2018 / / 2018

Uniquement pour les déclarants qui se sont mariés ou pacsés, et ont opté pour la déclaration séparée en N-1, et qui n'ont pas reçu une déclaration commune

DATE DES CHANGEMENTS EN 2019

Divorce/Séparation/Rupture de pacs / / 2019

Décès déclarant 1 / / 2019

Décès déclarant 2

Type de déclaration en cas de décès

Dossier Commun

DÉCLARATION ET SUIVI

Les dossiers sont déclarés en même temps. La déclaration EDI se fait depuis un des deux dossiers. Le suivi se fera depuis le dossier qui a servi à faire la déclaration.